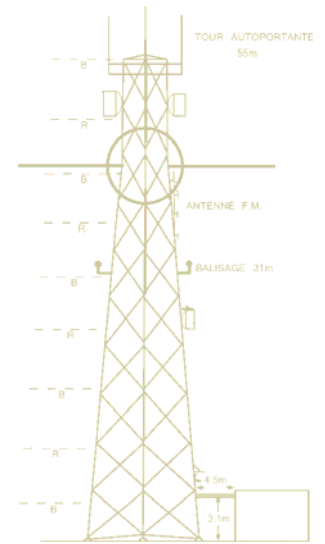


Annexe A Systèmes de télécommunications

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE TÉMISCOUATA II

Dans la MRC de Témiscouata, Québec

ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL IDENTIFICATION DES SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS



Préparée pour

PESCA Environnement inc.
895, boulevard Perron
Carleton-sur-Mer, Qc
G0C 1J0



**Yves R. Hamel
et Associés Inc.**

424, rue Guy
bureau 102
Montréal (Qc)
Canada H3J 1S6

téléphone :

514 934 3024

télec. :

514 934 2245

web : www.YRH.com
courriel : Telecom@YRH.com

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE TÉMISCOUATA II

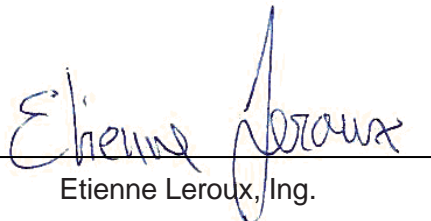
Dans la MRC de Témiscouata, Québec

ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL IDENTIFICATION DES SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Équipe responsable de la préparation de ce document



Régis d'Astous, spécialiste sr



Etienne Leroux, Ing.

8 Novembre 2012

Note: Ce document est rédigé selon un mandat donné à Yves R. Hamel et Associés inc. par PESCA Environnement inc. Ce document est basé sur des données provenant principalement de la base de données d'Industrie Canada et de tierces parties, pour lesquelles aucune validation terrain n'a été effectuée. Conséquemment, les renseignements et conclusions écrits dans ce document sont uniquement et strictement à titre informatif. Yves R. Hamel et Associés inc. ainsi que les personnes agissant pour son compte ne pourront être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect relié au contenu de ce document.

Identification des systèmes de télécommunications

Cette étude visait à effectuer l'identification des systèmes de télécommunications situés dans un rayon de 100 km qui seraient à risque d'être perturbés à la suite de la mise en exploitation du projet éolien de Témiscouata II, dans la MRC de Témiscouata, soit à environ 2 km de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, tel que montré sur la carte à la figure 1, qui présente la zone d'étude, soit le domaine du parc éolien. Les sources d'information servant à l'identification des systèmes de télécommunications proviennent principalement de la base de données d'Industrie Canada ainsi que de la correspondance avec certaines agences de sécurité publique. Les zones de consultation produites respectent les lignes directrices élaborées conjointement par le Conseil consultatif canadien de la radio (CCCR) et l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA).

La zone d'étude du projet éolien de Témiscouata II, comprend en grande partie la zone d'étude du projet de parc éolien de Témiscouata, pour lequel une étude d'impact sur les systèmes de télécommunications a été effectuée. L'étude suivante constitue une mise à jour de l'inventaire des systèmes de télécommunications présents dans le secteur des deux projets.

Quatre stations de télévision numérique couvriraient théoriquement la région du projet éolien proposé, dont une station appartenant à la Société Radio-Canada (CJBR-DT) et une autre y étant affiliée (CKRT-DT).

La réception des signaux de télévision de quatre stations numériques pourrait théoriquement être affectée dans la région proposée. Le risque d'impact sur la réception des signaux des stations numériques est jugé très faible en ce qui concerne les stations situées au Mont-Bleu, soit CFTF-DT, CIMT-DT et CKTR-DT. Pour ce qui est de la station CJBR-DT, sa couverture de la zone de consultation de réception des signaux de télévision est jugée marginale.

Selon les données du recensement de 2011, il n'y aurait aucune résidence dans le domaine du parc éolien proposé. La zone de consultation prescrite par les lignes directrices CCCR/CanWEA, servant à l'évaluation de l'impact sur la réception des signaux de

télévision, s'étend jusqu'à 10 km du parc éolien et il y aurait approximativement 2 382 personnes et 960 résidences dans ce rayon de 10 km.

Aucun système de transmission de radiodiffusion AM, FM et DTV ne se trouve à l'intérieur ou à proximité de la zone d'étude du projet éolien proposé.

Sept liaisons micro-ondes point à point chevauchant la zone d'étude ont été identifiées (figure 1). Une zone de consultation de 1 km de rayon a été produite autour de chacun des sites compris à l'intérieur de la zone d'étude.

Les zones de consultation produites le long des liaisons point à point, correspondant à 3 fois la 1^{ère} zone de Fresnel, plus le rayon du rotor et l'ajout d'une marge d'imprécision de 10 m, sont illustrées sur la carte de la figure 1. Cependant, pour les zones de consultation des liens de sécurité publique (400 MHz), les mêmes critères ont été utilisés, à l'exception de la valeur de 60 % de la 1^{ère} zone de Fresnel, puisque ces liens sont moins sujets à subir de l'interférence à cause de leur fréquence d'opération. Il est à noter que par souci d'uniformité, les coordonnées des sites situés à proximité ou à l'intérieur de la zone d'étude ont été reprises de l'étude du projet éolien Témiscouata (http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_temiscouata/documents/PR3.2_annexeH.pdf) et ont été extraites des lectures sur orthophotographies effectuées par la firme SNC-Lavalin. En conséquence, nous n'assumons aucune responsabilité quant à la précision de ces coordonnées. La marge d'imprécision de 10 m est la même que celle utilisée lors de l'étude précédente pour ces liaisons.

Deux sites comportant des systèmes de radio mobile ont été identifiés et sont colocalisés avec les sites micro-ondes (figure 1).

Aucune station radar météorologique n'a été identifiée à moins de 50 km de la zone d'étude.

Aucun système radar de navigation aérienne n'a été identifié à moins de 80 km de la zone d'étude. Lorsque la configuration finale des emplacements des éoliennes sera connue, elle devra être soumise à NAV CANADA par le processus obligatoire de proposition d'utilisation des sols pour que cette dernière effectue les évaluations nécessaires et puisse émettre les avis appropriés aux pilotes.

Aucun système radar de navigation maritime n'a été identifié à moins de 60 km de la zone d'étude.

Aucune station sismologique n'est située à l'intérieur des distances de consultation prescrites de 10 km.

Le ministère de la Défense nationale a confirmé n'avoir aucun système de communications ou d'aide à la navigation situé à proximité de la zone d'étude. Le numéro de référence du dossier du projet éolien de Témiscouata II est le **WTA-2113**. Ce numéro devrait être mentionné dans toute communication ultérieure avec le ministère de la Défense nationale au sujet de ce projet.

Toutes ces évaluations, ainsi que les conclusions de cette étude, sont essentiellement basées sur les informations publiées dans les banques de données d'Industrie Canada ou autres sources. Il faut cependant noter que la banque de données d'Industrie Canada n'inclut pas toujours les nouvelles stations radio mises en service récemment. Aucun moyen ne nous permet d'identifier de telles stations avant qu'elles ne soient ajoutées à la banque de données d'Industrie Canada, pas plus d'ailleurs que les stations utilisant du spectre sans licence, qui ne sont répertoriées dans aucune banque de données publique.

Figure 1. Vue d'ensemble du projet éolien Témiscouata II
et des systèmes de télécommunications associés

